# Zone humide n°70

Nom de la zone humide : Ripisylve sur ruisseaux temporaires en tête de bassin versant de l'Alzon vers la Plaine

Commune : MONTOULIEU - Vallée de l'Alzon (3)

Visite : entité visitée (observations de terrain disponibles)

Superficie : 6.55 hectares

Commentaire :

Typologie : Ripisylve (1)

Sol caractéristique des zones humides : non

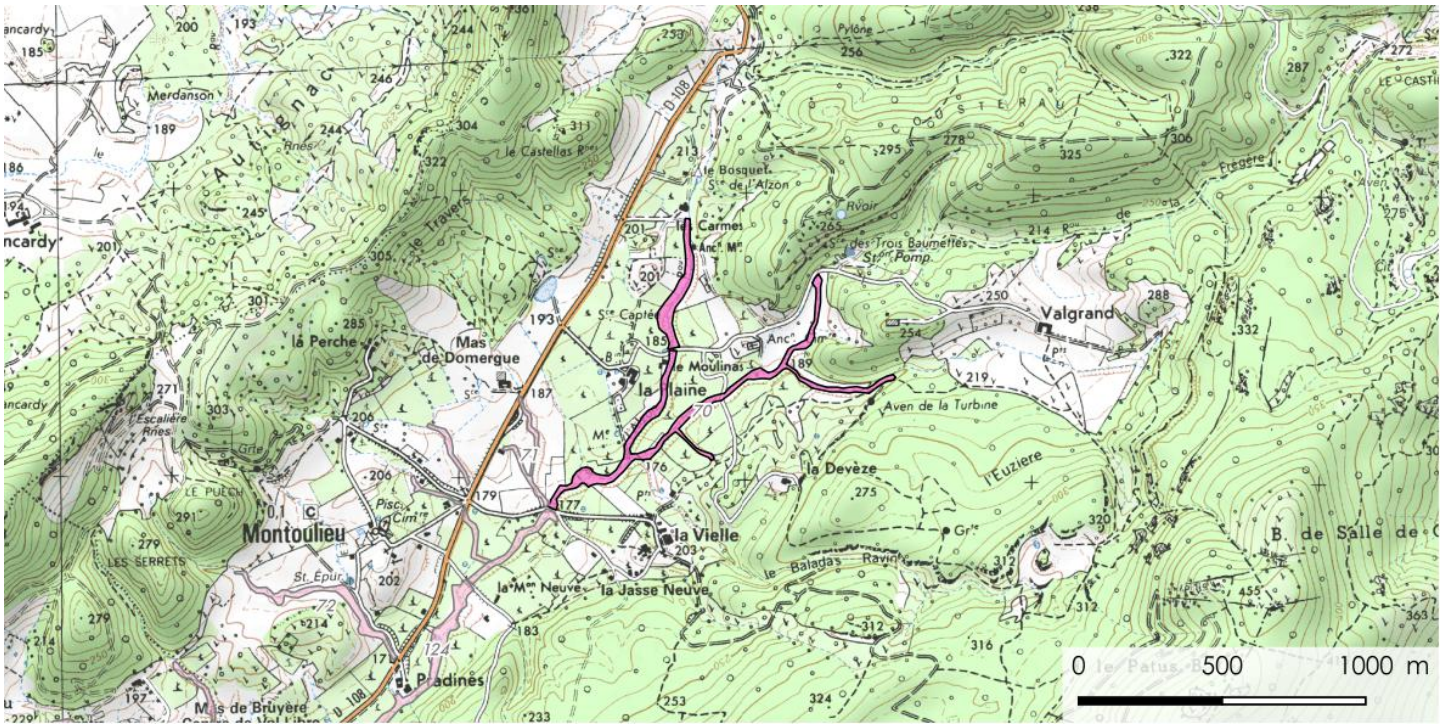
Habitat caractéristique des zones humides : oui

Etat global de la zone humide : non renseigné

Note globale des fonctions : Faible

Note globale des pressions : Modéré

Priorisation d'intervention de la collectivité publique : Fort



# Zone humide n°70

Enjeux pour les fonctions des zones humides :

Fonction hydraulique/hydrologique :

E1 : Fonction observée (lit mineur non incisé et absence de berges abruptes)
E2 : Non concerné (submersion constatée, selon la couche TRI_BEZI_INONDABLE)
E3 : Fonction assurée (zone humide incluse dans une zone inondable selon l'Atlas des Zones Inondables)
E4 : Fonction observée (végétation arborée dense - dissipation de l'énergie de crue)
E5 : Fonction assurée (zone humide située en amont de bassin versant, sur des cours d'eau de classe 5 ou 6 selon la BD CARTHAGE)
E6 : Non observé (traces d'hydromorphie dans les 50 cm - soutien d'étiage)
E7 : Fonction assurée (zone humide incluse dans un secteur répertoré d'érosion ou d'atterrissement)
E16 : Non concerné (zone humide dans une zon d'expansion de crues - ZEC)

Fonction physique/biogéochimique :

E8 : Fonction observée (végétation participant à l'épuration)
E9 : Non concerné (présence d'horizon histique selon la BD SOL-LR)
E10 : Fonction assurée (qualité du contexte piscicole jugé Bon à Très bon selon le SANDRE)

Fonction biologique/écologique :

E11 : Non observé (état des masses d'eau superficielles - carto)
E12 : Non concerné (intersection avec segment de classement de continuité écologique - liste 1)
E13 : Fonction assurée (intersection avec une ZNIEFF)
E14 : Non concerné (présence d'espèces végétales à enjeu local de conservation notable)
E15 : Non concerné (présence d'espèces animales à enjeu local de conservation notable)

Critères de pondération de la note des enjeux :

ECP1 : x 2 (surface > 1 ha)
ECP2 : x 1 (continuité géographique)
ECP3 : x 1,5 (dans un pe?rime?tre de protection e?loigné)
Pressions sur les zones humides :
Pressions liées à l'agriculture :
P1 : Non observé (présence de canaux et fossés)
P2 : Fonction observée (présence de terres labourées à proximité)
P3 : Non observé (dégradation par le bétail)
P4 : Non observé (entretien mécanique dégradant)
P5 : Fonction observée (pompage ou irrigation à proximité)
P6 : Non observé (présence d'un plan d'eau bordant la zone humide)
P7 : Pression identifiée (proximité de cultures à fort usage de produits phytosanitaires et intrants selon le RGP)
P19 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)

Pressions liées aux infrastructures et à l'urbanisation :

P10 : Non observé (route, gazoduc, voie ferrée…)
P11 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)
P12 : Non observé (captage AEP à proximité)
P13 : Non concerné (proximité d'un captage AEP superciciel en amont - qui prélève une certaine quantité d'eau)
P14 : Non observé (remblais ou décharges sauvages)
P15 : Non observé (pollution organique ou chimique)
P17 : Non observé (cours d'eau canalisé)
P18 : Fonction observée (présence d'un ouvrage dans la zone humide)

Pressions liées à un désordre écologique ou aux usages :

P8 : Non observé (dégradation par les sports mécaniques)
P9 : Non observé (dégradation liée à des accès pour les loisirs)
P16 : Non concerné (présence d'espèces végétales invasives perturbant le bon fonctionnement des écosystèmes)

Critères de pondération de la note des pressions :

PCP1 : x 1,5 (zonage A du PLU)
PCP2 : x 1 (STEP à plus de 1 km)
PCP3 : x 1,5 (niveau global des pressions moyen)



Ripisylve sur cours d'eau temproraire en contexte viticole, le 06/06/2017 par Jérémy Cuvelier.



Captage en tête de bassin versant, le 06/06/2017 par Jérémy Cuvelier.



Passage à gué vers Sources des Trois Baumettes, le 06/06/2017 par Jérémy Cuvelier.

# Zone humide n°70

**Pédologie :**

| Id | Type de sol | Sondage | Hydromorphie | Nappe | Commentaire |
|---|---|---|---|---|---|
| 18 | Colluviosol | Négatif | 0 | 0 | vignes |
| 19 | Colluviosol | Négatif | 0 | 0 | vignes |

Les espèces à enjeu patrimonial sont indiquées en gras, avec les éléments d'information suivants :
- An.1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive européenne 79/409 dite directive oiseaux,
- An.2 et An.4 : espèce inscrite à l'annexe 2 ou  l'annexe 4 de la directive européenne 92/43 dite directive habitats-faune-flore,
- F : espèce protégée en France,
- Znieff : espèce importante pour la désignation régionale des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Liste des espèces associées à la zone humide :

**Flore :**

Carex distans L., 1759
Carex pendula Huds., 1762
Epilobium tetragonum L., 1753
Fraxinus angustifolia Vahl, 1804
Juncus articulatus L., 1753
Juncus inflexus L., 1753
Mentha aquatica L., 1753
Populus nigra L., 1753
Schoenus nigricans L., 1753
Scirpoides holoschoenus (L.) Soják, 1972
Teucrium scordium L., 1753

**Faune :**

**Sources des observations :**

Jean-Laurent Hentz (BE)